



Rendez-vous salarial 2020 – 24 juillet 2020

Déclaration de la CFDT

Madame la ministre,

Personne n'ignore dans quel contexte se tient ce rendez-vous salarial :

- ✓ Après une crise sanitaire inédite.
- ✓ Après des désaccords sur le salarial qui s'enchaînent depuis 2017.
- ✓ Après un accord historique pour les personnels de la fonction publique hospitalière.

Les attentes sont donc fortes. La crise du COVID-19 a confirmé ce que la CFDT Fonctions publiques dénonce depuis longtemps : le manque de reconnaissance de la part des employeurs publics envers l'ensemble des agent.es, au travers du gel de la valeur du point, des premiers indices de rémunération inférieurs au Smic, du rétablissement du jour de carence, de l'augmentation des cotisations retraite, de la non compensation de la hausse de la CSG dégressive à compter du 1^{er} janvier 2021, des réformes incessantes et déstabilisatrices.

La conclusion d'un accord majoritaire pour les personnels de la FPH renvoie à la nécessité de poursuivre ce travail pour les agents des filières sociales et médico-sociales, d'ailleurs majoritairement féminisées.

Pour éviter d'être trop longue, je ne citerai aujourd'hui que quelques-unes de nos revendications :

- ✓ Des mesures sur l'amélioration des grilles de rémunérations des filières féminisées sont en décalage défavorable par rapport aux corps et cadres d'emplois traditionnellement plus masculins ; les corps et cadres d'emploi des filières sociales et médico-sociales doivent être traités prioritairement, y compris dans un cadre pluriannuel.
- ✓ Des mesures portant sur les rattrapages des écarts constatés entre les femmes et les hommes sur les montants indemnitaires ; les mesures engagées en lors du rendez-vous salarial 2019 doivent être poursuivies et amplifiées.
- ✓ Des mesures portant sur les déroulements de carrière en améliorant notamment les ratios de promotion pour rattraper les retards de carrière des femmes. Cela signifierait une volonté d'accélérer la mise en œuvre de l'accord égalité professionnelle de fin 2018 et l'attachement du Président de la République et du gouvernement à ce qui est présenté comme une grande cause du quinquennat.

Mais, il n'est pas possible de se contenter de mesures catégorielles. Des mesures générales sont indispensables. Les derniers chiffres publiés par l'Insee montrent d'ailleurs que des grilles, mêmes améliorées par PPCR mais sans augmentation de la valeur du point sont irrémédiablement rattrapées par l'inflation. Le dépassement des premiers indices de la grille par le SMIC en est d'ailleurs la peu reluisante illustration. Aussi, les agents attendent :

- ✓ une augmentation significative de la valeur du point,
- ✓ une attribution de points d'indice, notamment pour revaloriser les plus bas salaires,
- ✓ la suppression du jour de carence,

- ✓ l'actualisation annuelle de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG. Sans la pérennisation du recalcul de cette indemnité, le gouvernement devra assumer l'abandon total d'une promesse de campagne du candidat Emmanuel Macron et les agents publics auront à subir des pertes de pouvoir d'achat,
- ✓ et la négociation -enfin !- de la participation financière obligatoire des employeurs à la couverture complémentaire santé et prévoyance ! Depuis l'automne 2017, la CFDT attend que les propos du ministre Darmanin se concrétisent et nous commençons à perdre sérieusement patience.

Enfin, nous n'oublions pas non plus la nécessité de travailler à un certain nombre de mesures qui participent de l'attractivité de la Fonction publique (comme l'indemnité de résidence) ou de l'exemplarité des employeurs publics (comme la négociation de plans de déplacement et d'encouragement des mobilités durables).

Nous regarderons avec attention l'ensemble des mesures que vous annoncerez et nous suivrons leur mise en œuvre avec la même attention.

Vous venez de confirmer que le gouvernement reconduit l'absence de mesures générales pour 2021.

Une nouvelle fois, la CFDT vous alerte sur les risques induits par les déceptions successives.

Aujourd'hui, il est probablement trop tôt pour savoir ce qu'il adviendra du projet de réforme des retraites. Mais quoi qu'il en soit, il ne sera plus possible de repousser longtemps les chantiers à ouvrir en matière de rémunérations, chantiers qui dépasseront de loin la seule question de la valeur du point d'indice.

Sur tous ces sujets, il nous semble donc plus que jamais indispensable de dépasser l'organisation de rendez-vous salariaux de quelques heures pour ouvrir la possibilité de négociations d'ampleur pour construire des perspectives à la hauteur des attentes des agents publics.